

Association
Transhumance en Quercy



Avenue de l'Europe
Regourd
46004 - CAHORS CEDEX
FRANCE
Siret : 48211425300016

Monsieur Jean-Louis ISSALY - Le Président de Transhumance en Quercy

GAEC DE FARGUES

FARGUES
46330 CABRERETS
FRANCE
Email : andre.delpchfargues@gmail.com

Facture

N° : FAC0080

Date : 08/04/2025

N° client : FARG

Libellé	Qté	Unité	PU	Rem.	Montant
ART0007 -Reversement AIDE Ecoregime 2024 Part d'aide éco régime calculé au prorata temporis de prése	1,00		3 225,00 €	0,00%	3 225,00 €

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Règlement Chèque
Echéance(s) 3 225,00 € au 31/05/2025

Total 3 225,00 €

Coordonnées bancaires

Nom CREDIT AGRICOLE NMP
IBAN FR7611206000905001565779210
BIC AGRIFRPP812

PAYÉ

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Facture N°
326161

Date
03/07/2025

Client
FARGU0



51
Pet
46€
Tél

SAS CROC SERVICES
259 ROUTE DES COMBES
46700 LACAPELLE CABANAC

tel 0608789939

E-mail croc-services@orange.fr

Site internet www.crocservices.fr

N.I.I. FR76824341879

S.I.R.E.T. 824 341 879 00016 4789Z

GAEC DES FARGUES / MD DELPECH AGNES

IMPASSE DE FARGUE

46330 CABRERETS

Référence	Désignation longue	Quantité	Prix Uni. TTC	Mt Tot TTC
CROCENERGY	CROC ENERGY 28/14 20 KG	3,00	31,00	93,00
DOGACTION...	CS ACTION 30/18 20 KG	2,00	53,50	107,00

JDSE
JDR1
JDR8
JDSU
JDRE
DP
KPVP
JDMC
JDR1

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	166,67	20,00	33,33

Total HT	166,67
Net HT	166,67
Total TVA	33,33
Total TTC	200,00
NET A PAYER	200,00

IBAN	FR7617807008094542185117853
BIC	CCBPRFPPTLS

CONDITIONS DE
payables au compt
jours. Les pièces o
reprises. En cas de
de recouvrement se
le Tribunal de Rode
Avoir valable 1 an -
non remboursable

CLAUSE DE RESEI
resient notre proprs
(Loi 85-98 du 25/01

CONDITIONS DE R
Pas d'escompte pou
Pénalités de retard

Papillon à découper

Client : 00
Facture : 82
Date : 30
Montant : 91
Echéance : 31
Règlement : TRA

Facture payable le 03/07/2025 pour la somme de 200,00 Euros par Chèques.
 Pénalités de retard (taux annuel) 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

PAYE